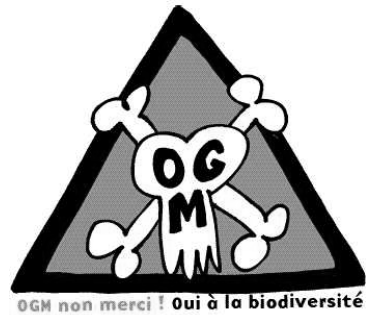




520, rue de Dave
5100 Jambes
Tél. : 081/30.36.90



Communiqué de presse

2 octobre 2008

Nature & Progrès a été écouté ! **La Région Wallonne va ratifier** **la « Charte de Florence »**

Le 5 juillet 2005, alors que les parlementaires wallons s'informaient sur l'impact des OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) afin de légiférer, le Secrétaire Général de *Nature & Progrès* concluait ainsi son audition devant la Commission de l'Environnement du Parlement Wallon :

« *Nature & Progrès*, Mesdames et Messieurs, pense que la Région Wallonne doit aujourd'hui se donner le temps de la réflexion et de l'analyse, qu'elle doit entre-temps se protéger contre la pollution avérée des OGM ! Nous proposons donc que, dans l'attente des arrêtés d'exécution du décret, le Parlement de la Région Wallonne déclare la Wallonie « zone sans OGM » en invitant le Gouvernement à ratifier la « *Charte des régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques* » adoptée, à Florence le 4 février dernier, par vingt exécutifs régionaux de l'Union européenne. Nous proposons de mettre ce délai à profit afin de continuer les recherches pour évaluer et quantifier les avantages et les risques liés aux OGM, pour définir - si cela est possible ! - les conditions de culture qui permettront de maintenir, dans notre Région Wallonne, une agriculture indemne d'OGM, ce qui, après tout, est encore notre droit le plus strict ! »

Nature & Progrès n'avait pas manqué de réitérer cette demande au moment où la Région Wallonne avait adopté son Décret de coexistence des cultures, en juin dernier.

Aujourd'hui, un peu plus de trois ans après, notre demande a été pleinement rencontrée puisque la Région Wallonne sera prochainement membre du Réseau des Régions d'Europe sans OGM !

Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que la Région Wallonne s'inscrit nettement dans le cadre d'une politique qui entend :

- protéger l'agriculture conventionnelle et biologique contre les OGM ;
 - créer des zones sans OGM sur base d'analyses environnementales et socio-économiques ;
 - établir au niveau européen un principe de responsabilité des opérateurs de cultures OGM en cas de dommages causés aux autres cultures ;
 - encadrer les recherches sur les OGM ;
 - certifier des approvisionnements de matières premières sans OGM ;
 - sauvegarder la biodiversité ;
 - faire valoir le principe de précaution quant à l'introduction de nouvelles variétés OGM en Europe ;
- mettre en place un réseau européen d'échange d'informations et de réflexion sur les enjeux et les conséquences des OGM en Europe.

Cela signifie surtout que la Région Wallonne entend peser désormais, tant au niveau belge qu'européen, afin de faire droit à tous ceux qui souhaitent encore ne pas trouver d'OGM dans leurs assiettes...

Nature & Progrès remercie et félicite le Gouvernement Wallon pour ce geste particulièrement fort qui témoigne d'une grande lucidité quant au devenir de l'agriculture, tant au niveau local que mondial... Il est, en effet, souvent plus simple de croire les belles promesses des grandes sociétés multinationales que d'entendre la légitime inquiétude du simple citoyen.

Nature & Progrès se félicite également que les premiers arrêtés d'application soient en cours d'adoption, en ce qui concerne le maïs. Nous attendons évidemment avec une grande impatience les arrêtés d'application qui concernent les autres cultures.

Pour plus d'informations :

⇒ www.gmo-free-regions.org

⇒ www.natpro.be

Pour toute information complémentaire :

Marc FICHERS
***Nature & Progrès* asbl**
520 rue de Dave - 5100 Jambes
Tél. : 081/30 36 90 - Fax : 081/31 03 06
natpro@skynet.be - www.natpro.be

Francis Giot
Président

Marc Fichers
Secrétaire Général